

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 novembre 2022

N/réf. : lge

**AVIS AUX ELECTRICES
ET ELECTEURS DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 3 novembre 2022, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR22.14PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour financer la phase 3 du projet Smart metering (systèmes de mesure intelligents)
- **PR22.16PR** concernant une demande de crédit d'étude de CHF 1'320'000.- pour les études de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux et le rapport sur le postulat du 5 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune » ; art. 4 amendé
- **PR22.19PR** concernant une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- pour les études de projet de réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge
- **PR22.23PR** concernant la modification et la radiation des plans fixant la limite des constructions (PLC) de la « Collectrice Sud » secteurs Centre et Sud dans le cadre du projet de l'Axe principal d'agglomération (APA)

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 4 au 14 novembre 2022